

## AILLY-SUR-NOYE

# La ZAC va produire et consommer 1 GWh d'électricité par an

Le groupe Lhotellier a été retenu par la communauté de communes pour installer une centrale solaire sur la zone d'activités du Val de Noye. L'énergie produite doit sécuriser les factures énergétiques de la collectivité. Un projet prévu sur vingt, voire trente ans.

BENOIT DELESPIERRE

C'est une longue bande de terrain d'un hectare et demi situé en haut de la ZAC du Val de Noye, le long de la ligne de chemin de fer qui passe à Ailly-sur-Noye. « Une parcelle enclavée que nous ne sommes jamais parvenus à commercialiser », explique Alain Surhomme, le vice-président chargé de l'économie au sein de la Communauté de communes Avre, Luce, Noye (CCALN). En septembre 2023, cette dernière a reçu une « manifestation d'intérêt spontanée » de la part de la société Solédra, l'entreprise du groupe Lhotellier spécialisée dans les énergies renouvelables (notamment les locations de toitures agricoles pour y poser des panneaux photovoltaïques) en vue d'y

*Environ 2 200 panneaux photovoltaïques pour produire 1 GWh par an, selon le principe de « l'autoconsommation collective »*

installer et d'exploiter une centrale photovoltaïque au sol. Le projet a été validé lors du conseil communautaire du 11 juillet. La future centrale disposera d'environ 2.200 panneaux photovoltaïques avec pour objectif de produire 1 GWh (gigawattheure) par an, selon le principe de « l'autoconsommation collective » : l'électricité produite localement sera partagée entre plusieurs producteurs et consommateurs rac-



Une centrale solaire va être installée sur un terrain qui se trouve dans la rue Philippe-Véroye d'Ailly-sur-Noye, en haut de la ZAC du Val de Noye, le long de la ligne de chemin de fer.

cordés au réseau public de distribution et proches les uns des autres.

#### « ÊTRE MOINS DÉPENDANTS DES FLUCTUATIONS DES PRIX DE L'ÉNERGIE »

Les modalités ? La CCALN loue le terrain pendant 20 ans (renouvelable dix ans) pour un montant de 3.500€ par an. Le groupe Lhotellier finance, construit, exploite la centrale solaire et revend l'électricité à EDF OA (pour obligation d'achat) dans le cadre d'un tarif réglementé. L'intercommunalité rachète l'électricité produite sur son terrain à un prix également encadré. « L'intérêt pour nous est d'être moins dépendants des fluctuations des prix de l'énergie », ajoute Alain Surhomme.

Le coût du projet est évalué à 1 million d'euros pour 1GWh, ce qui correspond à la consommation d'environ 400 personnes. Le permis de construire sera déposé « fin 2024, début 2025 », estime Alain Surhomme. À ce stade, les coûts et prix de vente de l'électricité qui

sera produite n'ont pas été communiqués.

La CCALN et le groupe Lhotellier ont également pour projet d'installer une ombrière photovoltaïque sur le parking de Tubesca et, à Jumel, sur le terrain jadis prévu pour installer un complexe tennistique.

#### « UN TERRAIN QUI POURRAIT FAIRE L'OBJET D'INSTALLATIONS ARTISANALES »

À noter que plusieurs élus d'Ailly-sur-Noye ont voté contre ce projet. « Il ne s'agit pas d'une friche industrielle (sur lesquelles des centrales solaires sont fréquemment installées, NDLR) mais d'un terrain qui pourrait faire l'objet d'installations artisanales », souligne ainsi Pierre Durand, le maire d'Ailly-sur-Noye, qui a voté contre.

« On a essayé: on a eu un projet, un seul et qui n'a pas abouti. Et d'autre part, nous avons encore cinq parcelles disponibles », répond sur ce point Alain Surhomme.